

DEMANDE D'INTERVENTION dans le montant de votre cotisation à un club sportif



VIGNETTE

30 €

Conditions :

1° - **Etre en règle de cotisation au service complémentaire**

2° - Intervention maximale de 30 € par an sur le montant de l'affiliation à :

→ Un club sportif agréé par une fédération nationale, provinciale, régionale ou communale pour la durée d'une saison sportive ;

→ Un centre agréé par une des fédérations de fitness officielles (abonnement d'au moins 10 séances)

3° - Sports pris en considération : athlétisme, aviron, badminton, balle pelote, base-ball, basket, bowling, canoë, cyclisme, danse (aérobic, ballet, entraînement silhouette, hip-hop, street, jazz), équitation, escalade, escrime, football, golf, gymnastique, haltérophilie, handball, hockey, jeu de quilles, kayak, « korfbal », marche, natation, patinage, pêche, pétanque, plongée, rugby, ski, sport de combat, squash, tennis, tennis de table, triathlon, vélo tout-terrain, volley, yoga ainsi que les bébés nageurs, les sports olympiques et ceux reconnus par le CIO, les sports pour les moins valides.



A compléter par l'organisation

Nom et prénom du participant :

.....

Dénomination de l'organisation :

.....

Nature de la discipline (+ nbre de séances piscine - fitness) :

.....

Montant de la cotisation payée au club : €

Abonnement du/...../20..... au/...../20.....

Date de paiement :/...../20.....

Cachet et signature
de l'organisation :

